

*Participez à
l'A.P.E.L de
Saint Louis Sainte Thérèse*



**Association des Parents d'Elèves
de l'Ensemble Scolaire Saint Louis Sainte Thérèse
47, cours Balguerie Stuttenberg
33300 BORDEAUX**

Tél : 05.57.87.64.51- E-mail : accueil@sthelo.com - Site : www.sthelo.com

A quoi sert l'association des parents d'élèves (APEL) ?

Les parents qui ont choisi d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique sont participants à la communauté éducative et partagent son projet éducatif. Ils doivent être étroitement associés à la vie de celui-ci, afin qu'un lien permanent soit créé entre la famille et l'établissement dans l'intérêt de chaque enfant.

En rassemblant les parents, l'**APEL** leur permet d'exercer pleinement leur rôle dans la communauté éducative.

L'**APEL** représente les parents :

- au conseil d'établissement,
- dans l'organisme de gestion
- et dans les autres instances de l'établissement.

Les **APEL** ont vocation à représenter toutes les familles en vue de garantir et de promouvoir le libre choix de l'école de leurs enfants.

Les membres de l'**APEL** ont un rôle actif à jouer dans les établissements scolaires.

En accord avec le chef d'établissement, ils représentent les parents dans les instances scolaires :

- Conseil d'établissement,
- Conseil de classe (parents correspondants),
- Conseil pastoral.

Le Président d'**APEL** a un rôle particulier à jouer pour établir et développer une bonne relation avec le chef d'établissement et avec l'ensemble des parents.

Il est le porte parole des parents auprès du chef d'établissement.

En cas de problème entre un ou plusieurs parents et un enseignant, le Président peut, avec l'accord des parents concernés, en faire part au directeur et jouer un rôle de médiateur.

En résumé :

L'**APEL** apporte son aide dans certains domaines pour dynamiser la vie de l'école par la participation aux activités proposées par l'établissement :

- Organisation et accompagnement de sorties scolaires
- Animation pastorale et catéchèse
- Activités socio éducatives
- Ateliers créatifs
- BCD (Bibliothèques Centres Documentaires) dans le primaire
- Organisation de forums des métiers et de conférences pour les élèves ou les parents sur des thèmes d'éducation ou de prévention au collège et au lycée.
- Animation du BDI Infos Avenir

L'A.P.E.L à Saint Louis Sainte Thérèse

Vous souhaitez participer à l'A.P.E.L de l'ensemble Scolaire ?

3 possibilités s'offrent à vous :

1°) Vous pouvez agir, en tant que parent adhérent, en participant ponctuellement aux différentes manifestations au sein de l'établissement

- Accueil des parents lors de la rentrée ou de réunions (café...) ;
- Participation à l'organisation et l'animation du marché de Noël, de la kermesse, des soirées portes-ouvertes ... ;
- Aide ponctuelle...



Votre investissement en temps est libre et est donc totalement dépendant de vos disponibilités.

2°) Vous pouvez prendre la responsabilité de délégué de parent de la classe de votre enfant ou d'une autre classe que celle de votre enfant

• **Au collège**

- Vous participerez aux 3 conseils de classe qui auront lieu aux mois de décembre, mars et juin. (Ces conseils auront lieu selon un calendrier inscrit dans le carnet de correspondance de votre enfant de 16h45 à 17h45 ou de 17h45 à 18h45) ;
- votre rôle sera alors de prendre des notes et, sous forme d'un compte rendu, de synthétiser ce qui aura été dit sur la classe durant le conseil de classe (ambiance, problèmes ponctuel, nombre d'encouragements, de félicitations ou d'avertissement de travail attribués...) ;
- par ailleurs vous pourrez faire remonter, durant le conseil, les remarques que les parents vous auront communiquées par le biais d'un questionnaire que l'établissement se charge de distribuer et vous remettre quelques jours avant le conseil de classe.



Votre investissement en temps représente donc 3 heures dans l'année (une heure par conseil de classe et par trimestre) ainsi que le temps passé à lire les questionnaires des parents et à en effectuer la synthèse ainsi que le bilan écrit du conseil de classe que vous transmettez à l'établissement, celui-ci se chargeant de le faire photocopier aux élèves.

• **Au primaire**

Vous assurerez le lien entre les familles et l'enseignante de la classe.

3°) Vous pouvez devenir membre actif du bureau de l'A.P.E.L

Le bureau va se renouveler lors de la prochaine assemblée générale de l'A.P.E.L.

Durant cette réunion un vote désignera un nouveau

- président ;
- vice-président ;
- trésorier ;
- secrétaire.

Quels sont les rôles respectifs de chacun des membres du bureau de l'A.P.E.L ?

- **Le président :** *Il représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile, par délégation du conseil d'administration et l'administre. Il est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il ouvre, au nom de l'association des comptes bancaires ou postaux. Il peut déléguer la signature de ces comptes.*
- **Le vice-président :** *il assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le représente en cas d'indisponibilité de celui-ci.*
- **Le secrétaire :** *il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations.*
- **Le trésorier :** *il est chargé de la gestion financière de l'association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous contrôle du président. Il tient une comptabilité régulière au jour le jour de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée générale.*



Votre investissement en temps est un peu plus conséquent dans la mesure où vous participez aux réunions de l'APEL, selon un calendrier établi par le bureau (en moyenne une réunion d'1h30 tous les 3 mois). Mais votre responsabilité est plus importante.

Merci à tous, d'avance, pour votre investissement au sein de l'association.

Les Chefs d'Etablissement

Caroline Vauzelles

Emmanuel Vilbois

Nous comptons sur vous car, plus que jamais, l'établissement a besoin de parents pour participer au développement de notre communauté éducative et que vive et s'épanouisse une APEL dynamique et constructive.

Pour plus de renseignements contacter directement Mme Vauzelles ou M. Vilbois ou :

L'UDAPEL de Gironde

Adresse :

FEDAPEL Gironde
54, bd Godard
33000 Bordeaux
tél. 05.56.69.37.00
Fax : 05.56.69.37.01
Email : Fedapel33@aol.com
SECRETARIAT : Nathalie Durouchoux

